

Assemblée publique

District électoral de Châteaudun

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 15 août 2023, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 92 / 2023 modifiant le Règlement exigeant de la personne qui requiert la délivrance de certains permis le paiement d'une contribution financière, prévoyant la constitution d'un fonds destiné exclusivement à la recueillir et établissant qu'elle ne peut être utilisée que pour les fins pour laquelle elle est exigée (2016, chapitre 165) afin de lever l'interdiction au développement pour le grand ensemble de terrains vacants 48.

2 Ce projet de règlement affecte le territoire ci-après identifié de la manière ci-dessous décrite.

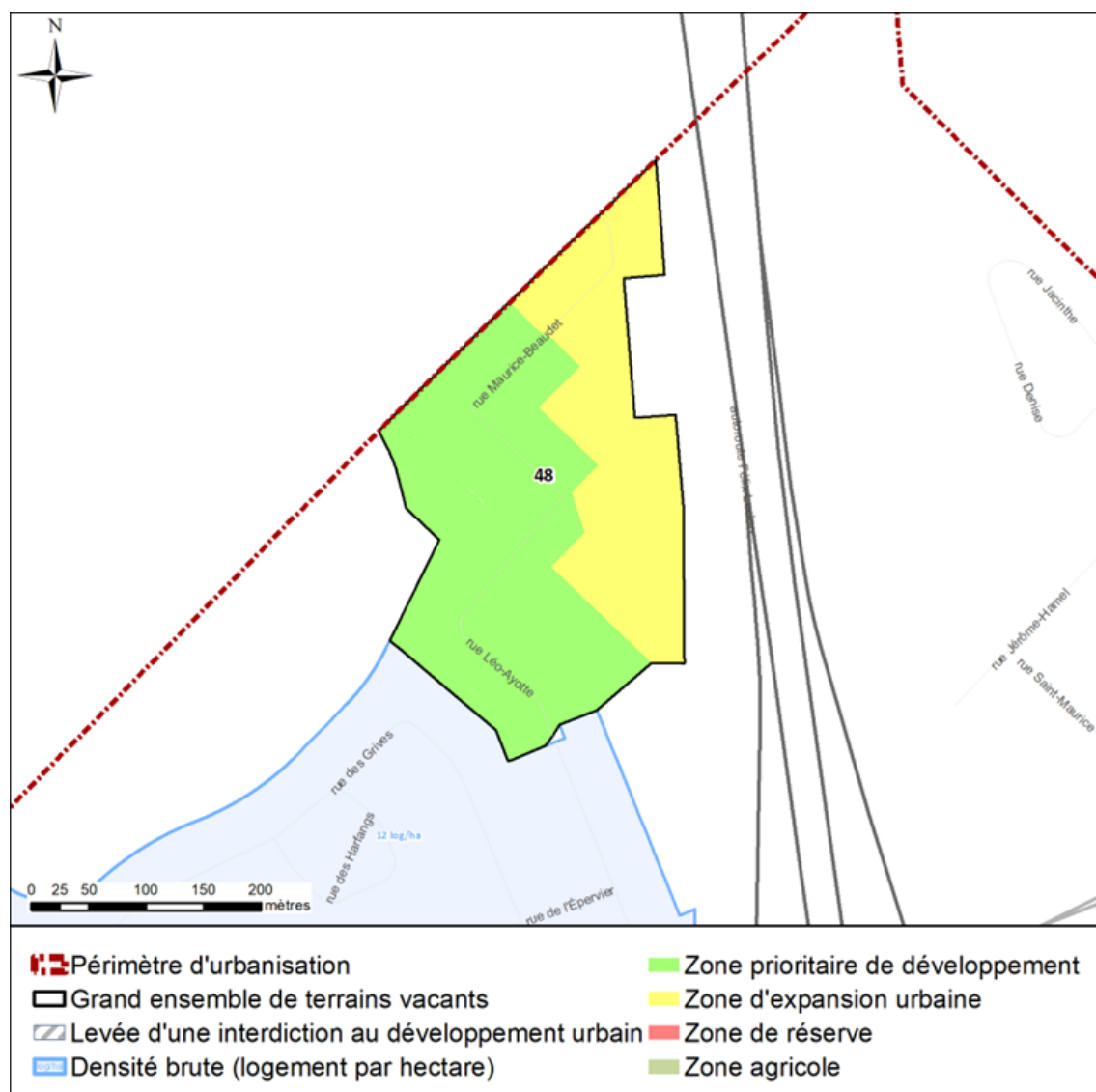
DISPOSITION # 1

Objet :

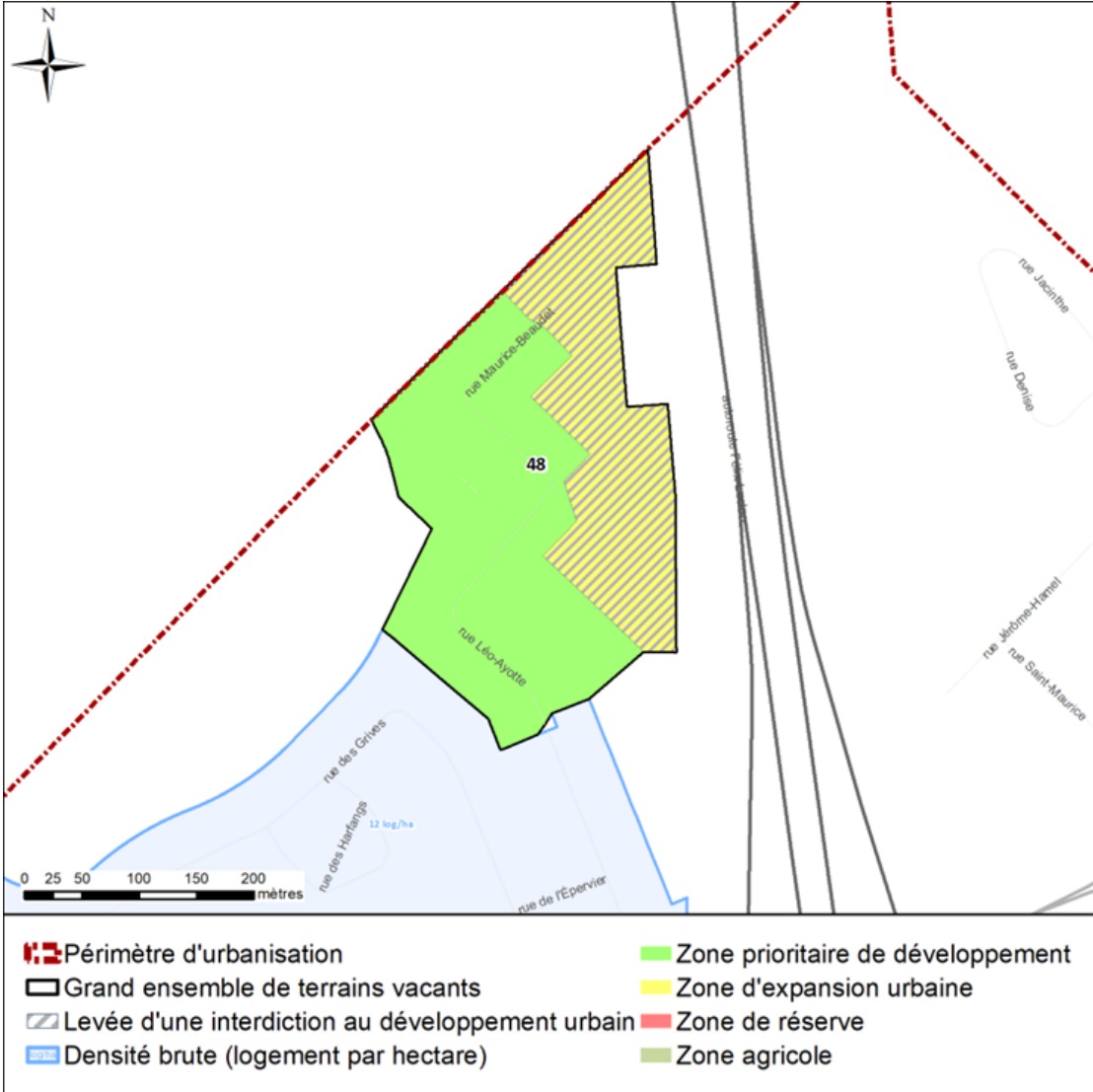
En concordance avec la modification au plan d'urbanisme, lever l'interdiction au développement pour le grand ensemble de terrains vacants 48.

Zone visée :

Avant la modification règlementaire



Après la modification règlementaire



3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **mardi le 19 septembre 2023 à 18 h 00**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

4 Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 372-4626
Courriel : urbanisme@v3r.net

6 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net le projet de règlement n° 92/2023.

Trois-Rivières, ce 23 août 2023.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002